



Vous êtes le canal !

Les canaux, partenaires de la rédaction du guide, sont organisés en associations syndicales de propriétaires. Ce sont des établissements publics administratifs, qui exécutent une mission de service public.

Tous les propriétaires de parcelles qui font partie du périmètre de l'association sont membres.

Être membre de l'association implique des droits, mais aussi des devoirs.

Le guide vous donnera les clés pour mieux comprendre comment fonctionne une association syndicale, ce que signifie le fait d'être membre et quels sont les droits et obligations qui en découlent.

Propriétaires de terrains
compris dans le périmètre de l'Association Syndicale
=
Assemblée des propriétaires

Syndicat

**1 Président
1 Vice-président**

Propriétaires

**Personnel technique
et administratif**

1 Directeur

Secrétariat administratif

Personnel technique :
Brigadiers, Gardes canaux,
Conducteurs d'engins

Les coordonnées des canaux



Canal de Carpentras

232 boulevard Frédéric Mistral
84 200 Carpentras
Tél. : 04 90 63 10 73
Internet : www.canaldecarpentras.com



Canal Saint-Julien

247 faubourg des Condamines
84 300 Cavaillon
Tél. : 04 90 78 00 59
Internet : www.canalsaintjulien.com



Canal de l'Isle

ZA des Ferrailles - n°30
84 800 L'Isle-sur-la-Sorgue
Tél. : 04 90 38 00 69



Canal de Cabedan-Neuf

31 faubourg des Condamines
84 300 Cavaillon
Tél. : 04 90 71 11 71

Contacts / Renseignements :

CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
DES PAYS DE VAUCLUSE

Centre Méditerranéen de l'Environnement
25 boulevard Paul Pons
84 800 L'Isle-sur-la-Sorgue
Tél. : 04 90 27 08 61, www.cme-cpie84.org



PAYS DE VAUCLUSE



*Être propriétaire
dans le périmètre
d'un canal d'irrigation :*

*les essentiels sur le fonctionnement
du canal et l'arrosage au jardin*

*Le guide pratique
de l'arrosant
est à votre disposition !*



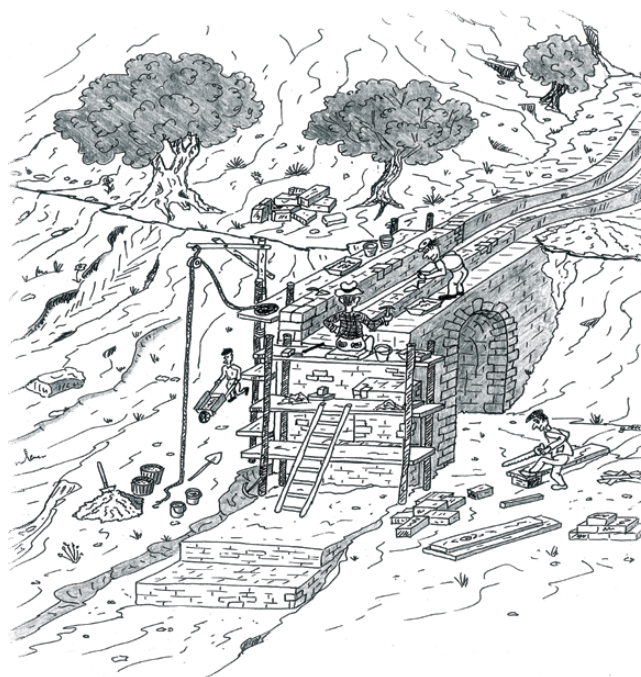


Vous êtes membre d'une association syndicale d'irrigants et vous cherchez des informations sur le fonctionnement de votre canal d'irrigation ?

Vous êtes en attente de conseils sur la gestion de l'eau dans votre jardin ?

Nous vous proposons « le guide pratique de l'arrosant ».

Ce guide est disponible au siège de votre association syndicale et également téléchargeable sur les sites internet des canaux.



Le guide permet de répondre aux questions courantes que peuvent se poser les adhérents du canal :

Qu'est-ce qu'un tour d'eau ?

Comment fonctionne le planchage ?

Dois-je entretenir la filiole qui passe sur mon terrain ?

Comment entretenir ma borne d'arrosage, et si je dois protéger ma prise du gel, comment faire ?

Comment éliminer le limon quand l'eau du canal est chargée ?

Que faire quand mon compteur ou ma borne ne fonctionne plus ?

Quelles précautions dois-je prendre vis-à-vis du réseau lorsque je souhaite aménager ma propriété ?

Guide pratique de l'arrosant

L'eau des canaux : de la Durance à nos jardins



Le guide pratique de l'arrosant, d'une douzaine de pages, est destiné aux particuliers qui utilisent l'eau du canal.

Ce guide aborde différents thèmes. Vous y trouverez des renseignements sur :

- l'histoire des canaux,
- les rôles et les usages des canaux, leur fonctionnement,
- les droits et les devoirs des membres d'une association syndicale,
- des gestes pratiques,
- des conseils de jardinage pour utiliser efficacement l'eau, doser l'arrosage de son jardin, choisir des plantes adaptées, éviter l'évaporation ...

